
inFO Mail n°52– 14 avril 2015 – Annexe compte rendu complet

CAPD du 3 avril 2015

Compte rendu des délégués FO

► Liste d'aptitude direction d'école

162 candidatures recevables cette année

- 28 candidats dispensés d'entretien (intérim à l'année) avec avis favorable de l'IEN
- 152 avis favorables des IEN et 10 avis défavorables

134 candidats convoqués à l'entretien

- 12 candidats absents
- 110 avis favorables des commissions
- 12 avis défavorables

Les élus FO, après avoir constaté que sur un total de 12 avis défavorables, 6 émanaient d'une seule commission (Marseille 2), ont demandé lecture des avis des IEN et des commissions.

A la lecture des avis défavorables des commissions, il est souvent fait état de lacunes ou de la méconnaissance des textes officiels.

Or certaines questions très « pointues », portaient sur des aspects réglementaires, certainement évidents pour des directeurs déjà en fonction, mais plus délicat pour des adjoints. D'autres questions, sur des sujets « très sensibles » de l'actualité (laïcité, port du voile, thèse du créationnisme....), ont également déstabilisé les collègues.

On a reproché à des candidats de ne pas se tenir suffisamment en « veille documentaire ».

Pour FO, ce principe ne doit pas être un motif rédhibitoire puisque le stage de formation proposé aux candidats doit leur permettre justement d'améliorer leur connaissance des textes. La fonction de directeur implique la conjonction de demandes administratives conséquentes et l'acceptation des responsabilités importantes. Cela nécessite une forte motivation et ces candidats acceptent, en toute connaissance de cause, d'assumer la fonction.

Sur les 12 candidatures défavorables, les élus du personnel ont réussi à repêcher 2 collègues et l'avis d'un 3^{ème} collègue doit être arbitré par le DASEN.

Contactez vos élus du personnel FO si vous êtes concernés par ces résultats.

► Liste d'aptitude CPC

24 candidats inscrits

5 dispensés (intérim en cours) avec avis favorable de l'IEN

19 candidats présents à l'entretien

10 avis favorables et 9 avis défavorables.

Contactez vos élus du personnel FO si vous êtes concernés par ces résultats.

► Départ en stages longs

Les listes des collègues ont été classées selon les barèmes retenus mais les résultats sont soumis au CTSD du 10 avril.

Sont prévus :

- **2 départs en DEPS**
- **2 départs en DDEEAS**
- **16 départs en CAPA-SH option D**
- **5 départs en CAPA-SH option F**
- **10 départs en CAPA-SH option E (postes particuliers mis au mouvement)**

Une liste complémentaire de quelques noms est établie pour permettre le remplacement d'éventuels désistements sur la liste principale.

↳ **Départ en DEPS (psychologue scolaire)**

Cette année encore, des postes de psychologues scolaires sont restés vacants, entraînant des situations intenable pour des équipes restreintes qui se retrouvent contraintes de travailler sur un secteur d'intervention toujours plus important.

➡ **FO demande que les départs en stage DEPS soient à la hauteur des besoins dans notre département.**

↳ **Départ en CAPA-SH**

Un constat s'impose : le Ministre poursuit le démantèlement des RASED engagé par ses prédécesseurs alors que dans les GT ministériels il fait état de sa volonté de renforcer les RASED supprimés par ses prédécesseurs.

Pour notre département, l'IA a décidé de permettre 10 départs en stage E à la prochaine rentrée, mais FO estime que ce ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins des écoles... et ce n'est pas le dispositif PARE qui pourra répondre à ces besoins spécifiques de personnels spécialisés !

➡ **FO demande la création de postes et de départs en stage à la hauteur des besoins des écoles, et à minima dès maintenant, autant de départs en stage CAPA SH qu'il y a de postes vacants dans chacune des options.**

Contactez vos élus du personnel FO si vous êtes concernés par ces résultats.

► Postes adaptés et aménagement de postes

Depuis 2011, dans le cadre des postes adaptés, seuls 44 ETP sont à « distribuer » afin de traiter les demandes des collègues. Nous dénonçons le fait que ce nombre reste constant malgré les demandes en hausse, dans un contexte de dégradation des conditions de travail depuis la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et la contrainte d'un jour de travail supplémentaire. Nous constatons tous que les collègues sont globalement plus épuisés cette année et cette nouvelle organisation ne permet plus aux collègues en difficulté de pouvoir récupérer en milieu de semaine ou de s'organiser pour suivre des soins.

Nous ne pouvons accepter non plus que l'obtention d'un aménagement de 6h soit considérée par les services comme équivalent à une journée de moins de 6h (5h15 ou 5h45 selon les organisations du temps scolaire dans certaines municipalités).

➡ **FO revendique que l'enveloppe horaire globale doit être intégralement utilisée pour permettre à tous les collègues demandeurs de pouvoir en bénéficier.**

Contactez vos élus du personnel FO si vous êtes concernés par ces résultats.

► Bilan des permutations informatisées 2015

129 entrants et 45 sortants
Solde de +84

C'est encore une année « noire » pour les collègues qui ont participé aux opérations de permutations informatisées. Les résultats nationaux sont encore plus catastrophiques que l'an dernier et particulièrement dans les Bouches du Rhône où le taux de satisfaction est bien en dessous du taux national.

Des milliers de collègues se demandent – alors qu'ils souhaitent muter depuis quatre ans et n'ont toujours pas obtenu leur permutation – comment ils vont pouvoir rejoindre leur famille ?

Certaines demandes de permutations d'un département vers un autre n'ont eu aucune satisfaction depuis plus de 6 ans ! Quel espoir les collègues peuvent-ils encore avoir ?

De nombreux collègues du département vont donc encore à la rentrée prochaine, se retrouver dans des situations difficiles voire impossibles, loin de leur famille, de leur conjoint et parfois de leurs enfants. Certains seront de nouveau contraints de demander une mise en disponibilité pour éviter cette séparation ou un temps partiel pour la limiter, sans aucune garantie de pouvoir cependant l'obtenir, compte tenu des nouvelles restrictions imposées cette année par votre administration.

► Le SNUDI-FO revendique le droit à mutation pour tous, en particulier pour les situations les plus délicates (handicap, rapprochement de conjoints, situations sociales...).

Nous porterons cette revendication à tous les niveaux, nationaux et départementaux. Ce ne sont pas aux collègues de payer l'addition de l'austérité, de la gestion à flux tendu et du manque d'anticipation dans la gestion du personnel.

Pour augmenter ce taux de satisfaction, il faut augmenter le nombre de places au concours dans tous les départements et créer des postes pour abaisser les effectifs par classe, contrairement à la politique d'austérité menée depuis des années !

En tout état de cause, dans l'intérêt des personnels et donc des élèves dont ils ont la responsabilité, **FO demande à l'IA-DASEN de bien vouloir prendre toutes les dispositions afin d'accorder les exeat et les ineat des collègues qui en feront la demande.**

► Questions diverses

1/ Récupération des heures de service pour les TR et personnels à services partagés pour l'année scolaire en cours.

Aucun cadrage départemental actuel n'a été élaboré à ce jour pour rassurer ces collègues qui comptabilisent leurs heures depuis le début de l'année.

Ils ne savent toujours pas dans quelles conditions et à quels moments ils vont pouvoir rattraper leur heures de service supplémentaires.

► **FO demande que les collègues puissent récupérer ces heures supplémentaires à leur convenance, après accord avec leur IEN car il serait inconcevable que l'employeur qui impose des heures supplémentaires puisse également imposer les jours de récupération.**

Réponse de l'IA : La question sera à nouveau abordée lors du CTSD du 10 avril, comme c'est prévu dans la réglementation.

2/ Situation des brigades formation continue dans le cadre de l'élaboration du memento

Le SNUDI FO 13 avait reçu mandat des collègues brigades réunis le 1^{er} avril à l'UD FO 13. Nous avons fait part à l'IA des hésitations des collègues sur 2 aspects :

↳ **L'ambiguïté de la notion de « zone limitrophe ».**

Actuellement, les BDFC sont rattaché à une des 6 zones mais interviennent sur 2 zones limitrophes (ex: Daumier – Pagnol).

Il ne faudrait pas qu'ils soient mobilisables sur une zone encore plus étendue (ex: Scotto et Cézanne qui sont également limitrophes). Car dans ce cas, leur mission seraient étendue sur les 2/3 du département !

➔ **FO demande que le memento précise qu'ils ne peuvent pas être mobilisés sur une zone de remplacement plus étendue que celles définies dans l'annexe 5 de la dernière circulaire mouvement**

↳ **la notion de durée de mobilisation** sur des missions autres que FC et dans une zone limitrophe

➔ **FO demande que le memento précise et cadre la durée de mobilisation maximum avec au préalable la condition que toutes les brigades circo soient bien mobilisées dans la zone de remplacement.**

Réponse de l'IA : L'administration ne veut pas s'interdire de mobiliser les brigades sur une longue durée et sur des zones limitrophes, en fonction des nécessités de service. Il n'est pas dans l'intérêt du service et des collègues de demander à des brigades de remplacer sur des distances trop éloignées.

3/ Procédure d'inscription sur l'application des congés formation professionnelle

Des collègues n'ont pas reçu de confirmation d'inscription suite à leur inscription sur le serveur. Ils ne savent donc pas si leur candidature est bien retenue. Tout au moins, ils demandent à pouvoir conserver leur bonification d'ancienneté de participation.

Réponse de l'IA : S'il y a eu des bugs, ils doivent se signaler à la DP2 (Mme VEAUGIER – ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr) ou au syndicat qui transmettra.

4/ Magistère

FO a proposé le vote d'un vœu spécifique à la CAPD pour demander la suspension immédiate de magistère.

La CAPD reprend à son compte l'avis unanime du CHSCT M à propos de m@gistère :

« Le Ministère de l'Education Nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance «M@gistère». Il l'a fait sans aucune consultation d'aucun CHSCT à quelque niveau que ce soit et ce en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié.

Compte tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT M demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place. »

En conséquence la CAPD demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de respecter l'avis du CHSCT-M : volontariat pour la participation à m@gistère et aucune sanction contre les personnels qui ne souhaitent pas entrer dans le dispositif.

Résultats des votes :

POUR : SNUDI FO 13 , SNUipp 13

CONTRE : Administration

ABSENTION : SE-UNSA 13